

# Le contrat de professionnalisation

## QUI PEUT PRÉTENDRE À CE TYPE DE CONTRAT ?

- Un jeune de 16 à 25 ans ;
- Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus ;
- Bénéficiaires du RSA, de l'ASS ou de l'AAH ;
- Personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé (CUI).

## QUELS SONT LES EMPLOYEURS POTENTIELS ?

Tout employeur assujéti au financement de la formation professionnelle continue.

**Attention** : les organismes consulaires, l'État, les collectivités territoriales ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.

## QUELLE EST SA DURÉE ?

Les contrats conclus ne peuvent dépasser 12 mois et doivent se terminer après la date de soutenance (fin août / début septembre N+1 par rapport à la rentrée).

**Particularité du contrat de professionnalisation : il doit être mis en place avant le 30 septembre de l'année universitaire.**

## QUEL EST LE COÛT FINANCIER POUR UNE STRUCTURE D'ACCUEIL ?

La rémunération mensuelle de l'alternant

Directement versée par la structure d'accueil, son montant va dépendre de l'âge de l'alternant ainsi que de son année d'étude :

<b>Année d'étude</b>	18 à 20 ans
	65 % du SMIC * <b>(1 111,04 €)</b>
2 <sup>ème</sup> année (Master 2)	

\* SMIC = Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance

\*\* SMC = Salaire Minimum Conventionnel (prévu dans la convention)

### Les frais de formation

Cette somme est définie par l'Ecole de Droit, en coût horaire : on multiplie ce montant par le nombre d'heures de formation.

Dans la grande majorité des cas, **elle est prise en charge partiellement ou totalement par l'OPCO** (Opérateur de Compétences) auquel la structure d'accueil est rattachée, selon les niveaux définis par les branches professionnelles : il appartient à la structure de se rapprocher de son OPCO pour connaître les modalités.

Formation	Volume horaire	Coût horaire	Somme
Master 2 Gestion Juridique et Fiscale de l'Entreprise	406 heures	13 €	5 278 €
Master 2 Conformité et Maîtrise des Risques Juridiques et Financiers	525 heures	25,80 €	13 545 €
Master 2 Droit Des Affaires des Collectivités Publiques	414 heures	13 €	5 382 €
Master 2 Administration Economique et Sociale <i>Parcours Administration des Etablissements de Santé</i>	412 heures	14,50 €	5 974 €
Master 2 Administration Economique et Sociale <i>Parcours Administration du Secteur Social</i>	405 heures	14,50 €	5 872,50 €

## Les aides financières (sous conditions)

### Pour les structures

<https://www.alternance-professionnelle.fr/aides-embauche-contrat-professionnalisation/>(<https://www.alternance-professionnelle.fr/aides-embauche-contrat-professionnalisation/>)

(L'aide exceptionnelle aux structures pour l'embauche d'un alternant est valable jusqu'en 2027. Le décret qui doit venir confirmer cette annonce n'est pas encore paru à ce jour)

### Pour les titulaires d'un contrat de professionnalisation

<https://www.actionlogement.fr/l-aide-mobili-jeune>

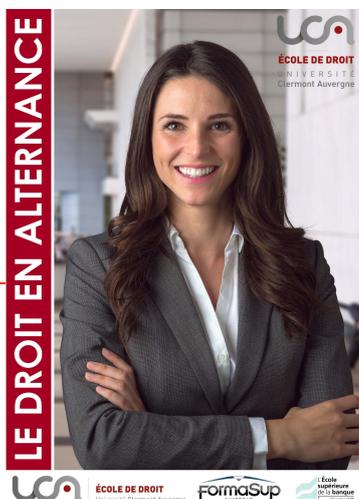
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33375>(<https://www.actionlogement.fr/l-aide-mobili-jeune>)

## Contact Alternance

[alternance.droit@uca.fr](mailto:alternance.droit@uca.fr)(mailto:alternance%2Edroit%40uca%2Efr)

04 73 17 76 56

## Livret de l'alternance



[\\_\(https://www.calameo.com/read/00561273806650cbef633\)](https://www.calameo.com/read/00561273806650cbef633)

[Version PDF\(https://droit.uca.fr/medias/fichier/l-alternance-a-l-ecole-de-droit\\_1681002217462-pdf?](https://droit.uca.fr/medias/fichier/l-alternance-a-l-ecole-de-droit_1681002217462-pdf?)

[ID\\_FICHE=1024861&INLINE=FALSE\)](https://droit.uca.fr/medias/fichier/l-alternance-a-l-ecole-de-droit_1681002217462-pdf?ID_FICHE=1024861&INLINE=FALSE)

# Procédure de mise en place d'un contrat d'alternance

**Les acteurs**

Étudiant(e)    Structure d'accueil    Service Alternance    Enseignant    CFA FomaSup

**Procédure à suivre**

- L'étudiant(e) sollicite une structure d'accueil, soit par candidature spontanée, soit en réponse à une offre. Il (elle) pourra fournir les documents nécessaires à la mise en place d'un contrat d'alternance (calendrier, fiche formation) dès que ceux-ci seront élaborés (au 1<sup>er</sup> mai de l'année N+1).
- L'échange est concluant, et l'embauche est confirmée. L'étudiant(e) se rapproche par mail du service Alternance de l'école de Droit ainsi que du (des) responsable(s) de formation concerné(s), afin de présenter son projet et de transmettre les coordonnées de son contact en entreprise. Il est possible que cette phase de contact soit effectuée par structure directement.
- Le service Alternance transmet à la structure ainsi qu'à l'étudiant(e) la fiche mission à compléter.
- L'étudiant(e) ou la structure renvoie la fiche mission au service Alternance, qui se chargera de faire suivre le document au(x) responsable(s) de formation pour validation.
- Une fois la fiche validée, le service Alternance lance les démarches suite au type de contrat choisi (apprentissage ou professionnalisation, en fonction du choix et/ou l'éligibilité des étudiants).

**APPRENTISSAGE (CFA FomaSup)**

- Le service Alternance envoie à la structure et à l'étudiant(e) par mail le lien de la fiche de participation au programme du CFA avec les informations clés pour la suite.
- L'étudiant(e) puis la structure doivent saisir les champs de renseignements qui seront portés sur la suite nécessaire à l'établissement du contrat et de la convention de partenariat.
- La CFA FomaSup assure la gestion finale de la mise en place de l'apprentissage (établissement du contrat et de la convention de partenariat, transmission des visas certifiés pour signature, engagement des documents).
- Le service Alternance transmet à l'ESB la fiche mission validée via un espace alive en ligne.

**APPRENTISSAGE (CFA ESB)**

- L'ESB se rapproche de l'étudiant(e) ainsi que de la structure afin de générer les documents de mise en place du contrat puis les soumet à leur signature respective.

**PROFESSIONNALISATION**

- Le service Alternance envoie à la structure par mail les documents suivants :
  - le contrat professionnel avec les données relatives à la formation suivie par l'étudiant(e) ;
  - la fiche de renseignements ;
  - les éléments financiers.
- La structure :
  - complète la fiche de renseignements et la renvoie au service Alternance avec les pièces requises ;
  - remplit le cas échéant les champs du contrat, le signe et le soumet à l'étudiant(e) pour signature, puis à l'Université ou au service Alternance.
- En l'appuyant sur la fiche de renseignements, le service Alternance édite la convention qui sera la structure à l'Université, puis la transmette à la structure pour signature, c'est le Doyen de l'École de Droit qui apposera sa signature en dernier.
- Une fois le contrat et la convention de formation signés, la structure pourra les transmettre à son DPOC, pour engagement du contrat et mise en place des démarches d'acte de Droit.

Dès ces démarches accomplies, l'étudiant(e) pourra s'inscrire administrativement en profil **apprenant** ou **étudiant d'un contrat de professionnalisation** (au choix) : si la formation a déjà débuté, le service Alternance se chargera de la modification du profil et lancera les démarches de rattachement des frais de formation pour l'étudiant(e).

(<https://droit.uca.fr/medias/fichier/mise-en-place-d-un-contrat-d->

[alternance\\_1680507884204-pdf?ID\\_FICHE=1024861&INLINE=FALSE](https://droit.uca.fr/medias/fichier/mise-en-place-d-un-contrat-d-alternance_1680507884204-pdf?ID_FICHE=1024861&INLINE=FALSE))

## Tout savoir sur l'alternance

[L'alternance, c'est quoi ?](https://droit.uca.fr/suivre-une-formation-en-alternance/lalternance-cest-quoi) (<https://droit.uca.fr/suivre-une-formation-en-alternance/lalternance-cest-quoi>)

[L'alternance, pourquoi ?](https://droit.uca.fr/suivre-une-formation-en-alternance/lalternance-pourquoi) (<https://droit.uca.fr/suivre-une-formation-en-alternance/lalternance-pourquoi>)

[L'apprentissage](https://droit.uca.fr/suivre-une-formation-en-alternance/le-contrat-dapprentissage) (<https://droit.uca.fr/suivre-une-formation-en-alternance/le-contrat-dapprentissage>)

[La professionnalisation](https://droit.uca.fr/suivre-une-formation-en-alternance/le-contrat-de-professionnalisation) (<https://droit.uca.fr/suivre-une-formation-en-alternance/le-contrat-de-professionnalisation>)

[Les démarches à suivre](https://droit.uca.fr/suivre-une-formation-en-alternance/les-demarches-a-effectuer) (<https://droit.uca.fr/suivre-une-formation-en-alternance/les-demarches-a-effectuer>)

[Formations proposées](https://droit.uca.fr/suivre-une-formation-en-alternance/formations-proposees-en-alternance) (<https://droit.uca.fr/suivre-une-formation-en-alternance/formations-proposees-en-alternance>)

<https://droit.uca.fr/suivre-une-formation-en-alternance/le-contrat-de-professionnalisation> (<https://droit.uca.fr/suivre-une-formation-en-alternance/le-contrat-de-professionnalisation>)